FE.-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2008-059 DU 18 FEVRIER 2008

Portant radiation d'un officier supérieur des Forces Armées Béninoises.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

Vu la loi n° 90-016 du 18 juin 1990 portant création des Forces Armées Béninoises ;

Vu la loi n° 2005-043 du 26 juin portant statut général des personnels militaires des Forces Armées ;

Vu la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;

Vu le décret n° 2007-540 du 02 novembre 2007 portant composition du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2007-494 du 02 novembre 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Défense Nationale ;

Sur proposition du Ministre de la Défense Nationale ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 02 janvier 2008 ;

D E C R E T E :

Article 1er : Le lieutenant–colonel AMETEPE Koffi Mensah Joachim, incorporé pour compter le 15 juillet 1980 et décédé le 29 mai 2007 est radié de l'effectif des Forces Armées Béninoises le 30 mai 2007, après vingt six (26) ans dix (10) mois quinze (15) jours de service effectif.

Article 2 : La pension de réversion des ayants cause sera liquidée conformément aux textes en vigueur en la matière.

Article 3 : La carte d'identité militaire et le paquetage de l'intéressé seront reversés aux structures compétentes.

Article 4 : Le Ministre d'Etat chargé de la Défense Nationale, le Ministre de l'Economie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret qui prend effet pour compter de sa date de signature et qui sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 31 décembre 2007

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Dr Boni Y A Y I.-

Le Ministre d'Etat Chargé de la
Défense Nationale,

Issifou KOGUI N'DOURO

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,

Soulé Mana LAWANI.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CC 2 CS 2 HAAC 2 CES 2 MDN 4 MEF 4 AUTRES MINISTERES 24 SGG 4 DGBM-DCF- DGTCP- DGID- DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR-FDSP 2 INTERESSE 1 DOPA 1 JO1.